

Rapport N° 228/2020

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2020

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 936'600.- au budget 2020, compensés à hauteur de CHF 749'600.- soit un montant net de CHF 187'000.-

Nyon, le 15 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (Cofin) s'est réunie le jeudi 14 janvier dans la salle du Conseil communal pour l'examen de ce préavis.

Elle était composée de Mesdames Suzanne Favre, Monique Chevallay-Piguet et de Messieurs Olivier Riesen, Raphaël Wiesner, John Santantonioni, Sacha Vuadens, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jacky Colomb, Jean-François Fuglister et Pierre Girard, président et rapporteur.

Mesdames Chloé Besse et Géraldine Limborg, Messieurs Yves Félix et Fabrice Baertschi étaient excusés.

Elle a reçu Monsieur le Municipal Claude Uldry et Madame Ying Cottier, cheffe du service des finances ; elle les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées aux questions de la commission.

Pour cette deuxième série de crédits supplémentaires six services sont concernés ; le montant global est important puisqu'il se monte à CHF 936'600.- dont 80% est compensé. Certains dépassements sont dus à la crise Covid.

1. Travaux, environnement et mobilité

Dépassement CHF 75'000.-, non compensé

En 2020, il y a eu plus de subventions accordées pour la création de conteneurs enterrés que prévu, celles-ci se montent à CHF 7'500.- par conteneur. A titre informatif, la Commune accorde une subvention pour chaque nouvelle installation, y compris lors de constructions nouvelles. Depuis le début de la mise-en-place du nouveau règlement sur la collecte des déchets, il a été accordé 70 subventions de ce type.

2. Culture

Dépassement CHF 100'000.-, partiellement compensé

Tout d'abord il faut savoir que le dépassement net annoncé de CHF 39'000, basé sur des prévisions lors de l'élaboration du préavis, devrait, pour finir, se situer en-dessous de CHF 10'000.-.

Ce dépassement est dû tout d'abord à des remplacements de personnel en absence maladie, remboursés par l'APG, mais aussi à des absences liées à la crise Covid, soit des personnes à risque restées à la maison (pas de remboursement des assurances). D'autre part, le personnel auxiliaire engagé pour palier à ces absences a été également rétribué lors du confinement (selon l'estimation des heures effectuées au cours des six derniers mois). Il y a eu également un certain nombre d'heures supplémentaires pour la mise en place des plans de protection. Pour finir, il est précisé que la ville n'a pas droit aux indemnités RHT.

3. Services industriels

Dépassement CHF 142'600.- entièrement compensé

Il s'agit d'une ressource temporaire engagée au travers d'une agence de placement (compte 3080) dans l'attente de l'engagement d'un ingénieur spécialisé (préavis 204/2020).

4. Ressources et relations humaines

Dépassement CHF 86'000.- partiellement compensé

En 2020, le service RRH a eu un congé maternité, une absence maladie et un congé sans solde. Une personne a été engagée pour le remplacement de ces absences (3012, personnel auxiliaire). A leur retour au travail, les personnes absentes ont décidé de baisser leur taux d'activité si bien que le service a décidé de maintenir en place la remplaçante engagée, celle-ci ayant donné entière satisfaction. Elle passe donc d'emploi auxiliaire à un employée fixe à temps partiel. Le dépassement, soit CHF 23'000.- est en partie lié à la période transitoire.

5. Sports, manifestations et maintenance

Dépassement CHF 64'000.- entièrement compensé

Ce dépassement est entièrement lié à la crise sanitaire. Il est dû à l'achat de fournitures de produits désinfectants et tout le matériel qui va avec (bornes-distributeurs pour les lotions désinfectantes, matériel à usage unique, etc.). A la question de savoir si le montant prévu au budget 2021 (CHF 29'500.-) sera suffisant, il est répondu qu'il pourrait bien y avoir un dépassement, mais nettement moins important qu'en 2020, un stock important de matériel de base ayant été acheté cette année-là et les bornes installées.

6. Enfance, logement et cohésion sociale

Dépassement CHF 50'000.-

Tout d'abord concernant le personnel auxiliaire, il s'agit d'un dépassement pratiquement systématique. Comme expliqué dans le préavis, chaque absence dans une UAPE (maladie ou carence de personnel) doit être remplacée pour répondre aux exigences cantonales. Ce dépassement est entièrement compensé.

Concernant la subvention de la Crèche Terre-Bonne, en raison de la crise Covid, d'un côté la Ville a encaissé moins de participation de la part des parents et d'un autre elle est tenue de combler le déficit estimé à CHF 50'000.- au moment de la rédaction du préavis. Depuis, il est arrivé une information intéressante pour nous, dans le sens que le Canton, contrairement à la Confédération, a décidé d'aider ces structures (aide cantonale extraordinaire Covid), qui devrait **réduire le dépassement à environ CHF 25'000.-** (estimation).

Conclusions :

La Cofin est satisfaite avec les explications fournies par les différents services concernés par ce préavis. Il ressort que la plupart de ces dépassements n'étaient pas prévisibles et donc parfaitement justifiés et compréhensibles.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 228/2020 concernant les crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2020,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au service Travaux, environnement et mobilité un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- non compensé :

452.3656.00 – Subventions conteneurs enterrés	CHF	75'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	75'000.-

2. d'octroyer au service Culture un crédit supplémentaire de CHF 100'000.-, partiellement compensé comme suit :

157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	100'000.-
<i>Compensé par :</i>		
157.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-61'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	39'000.-

3. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services Industriels de CHF 142'600.- entièrement compensé comme suit :

800.3080.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	142'600.-
<i>Compensé par :</i>		
800.3011.00 à 800.3051.00 ¹ – Traitements et charges sociales	CHF	-142'600.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

¹ excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire

4. d'octroyer au service Ressources et relations humaines un crédit supplémentaire de CHF 86'000.-, partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	86'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-29'000.-
130.3011.00 – Traitements	CHF	-34'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	23'000.-

5. d'octroyer au service Sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 64'000.-, entièrement compensé comme suit :

344.3133.00 – Fournitures	CHF	64'000.-
<i>Compensé par :</i>		
340.3012.01 – Salaires personnel auxiliaire (jobs d'été)	CHF	-64'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

6. d'octroyer six crédits supplémentaires au service Enfance, logement et cohésion sociale de respectivement CHF 64'000.-, CHF 78'000.-, CHF 62'000.-, CHF 85'000.-, CHF 130'000.- et CHF 50'000.- partiellement compensés comme suit :

762.3012.00 (UAPE Classes Tartines) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	64'000.-
<i>Compensé par :</i>		
762.3011.00 – (UAPE Classe Tartines) – Traitements	CHF	-64'000.-
762.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

765.3012.00 (UAPE Grand T'étraz) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	78'000.-
<i>Compensé par :</i>		
765.3011.00 – (UAPE Grand T'étraz) – Traitements	CHF	-78'000.-

765.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
767.3012.00 (UAPE Couchant) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	62'000.-
<i>Compensé par :</i>		
767.3011.00 – (UAPE Couchant) – Traitements	CHF	-62'000.-
767.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
768.3012.00 (UAPE Cossy) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	85'000.-
<i>Compensé par :</i>		
768.3011.00 – (UAPE Cossy) – Traitements	CHF	-85'000.-
768.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
769.3012.00 (UAPE Mangette) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	130'000.-
<i>Compensé par :</i>		
769.3011.00 – (UAPE Mangette) – Traitements	CHF	-130'000.-
769.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
760.3655.08 – Subvention crèche Terre-Bonne	CHF	50'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	50'000.-

La Commission des finances :

Mesdames Géraldine Limborg, Chloé Besse, Suzanne Favre, Monique Chevallay Piguet
Messieurs Fabrice Baertschi, Olivier Riesen, Raphaël Wiesner, John Santantoniou, Sacha Vuadens,
Yves Félix, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jacky Colomb, Jean-François Füglistler, Pierre Giirard,
Président et rapporteur